

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 NOVEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Exploitation du  
stationnement de  
surface – Attribution du  
contrat de Délégation de  
Service Public**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 23 novembre 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 26 novembre 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 22 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur BINET à Monsieur LAURENT  
Madame USQUIN à Monsieur LEBRAY

Secrétaire de Séance :

Monsieur MOREL

**N° DE DOSSIER : 07 G 08**

**OBJET : EXPLOITATION DU STATIONNEMENT DE SURFACE – ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER**

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du stationnement payant de surface arrive à échéance le 31 décembre 2007.

Le 8 février 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Le 22 février 2007, celle-ci a émis un avis favorable au lancement d'une nouvelle mise en concurrence et à la conclusion d'un contrat de Délégation de Service Public. Le Comité Technique Paritaire, réuni le 15 mars 2007, a également émis un avis favorable à l'unanimité au lancement de cette procédure. Le 20 mars 2007, le Conseil Municipal a validé le principe d'une nouvelle Délégation de Service Public et lancé la procédure de mise en concurrence. Pour faire suite à l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 10 septembre 2007, Monsieur le Maire a retenu trois entreprises pour la phase de négociations : EUROPEENNE DE STATIONNEMENT, Q PARK Services et VINCI Park Services.

A l'issue des négociations, l'offre de VINCI Park Services a été retenue. Elle présente des conditions financières favorables permettant un partage équilibré des risques financiers de l'exploitation et offre le plus de garanties en termes de sécurisation des fonds et de réactivité.

Le délégataire a pour mission l'exploitation matérielle du stationnement payant de surface pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette mission comprend notamment :

- la collecte des droits de stationnement pour le compte de la Ville et le versement au Trésor Public via une régie de recettes,
- l'entretien, pendant toute la durée de la convention, des horodateurs qui restent la propriété de la Ville,
- la réalisation des marquages horizontaux délimitant les emplacements ainsi que les signalisations horizontales et verticales,
- la pose et la dépose des horodateurs sur la base d'un bordereau de prix.

La Ville souhaitant améliorer la qualité du service rendu aux usagers, le délégataire est chargé de l'adaptation au paiement par carte bancaire (par installation d'un terminal spécifique) de 35 des 70 horodateurs. En contrepartie de l'ensemble de ces obligations, la Ville versera au délégataire, une rémunération mensuelle de 4 750 € H.T. indexée annuellement, et un intéressement aux résultats à hauteur de 5,5 % des recettes.

Conformément aux dispositions des articles L 1411-5 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a saisi le Conseil Municipal, par lettre recommandée avec accusé de réception, quinze jours francs avant la séance du Conseil Municipal, aux fins de présenter le choix du délégataire et l'économie générale du contrat.

Au vu de l'avis consultatif de la Commission de Délégation de Service Public, des motivations du choix de l'exécutif et de l'économie générale du contrat, il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner la Société « VINCI Park Services » délégataire de l'exploitation du stationnement payant de surface,
- d'approuver le projet de contrat de Délégation de Service Public relatif à cette exploitation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS

